

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18373 - 71ÈME ANNÉE

Victorin Lurel remet son rapport à George Pau-Langevin

## Les Réunionnais doivent être les acteurs du changement



En 2009, un large rassemblement avec le COSPAR avait rapidement permis de concrétiser des revendications réunionnaises. Aujourd'hui, l'enjeu est encore plus important, il dépasse le cadre social.

Aujourd'hui, Victorin Lurel présente son rapport sur l'égalité réelle à George Pau-Langevin. Hier après-midi à Paris, il a donné aux parlementaires un aperçu du contenu du document. Cette solennité confirme que La Réunion est à la veille d'un changement fondamental. Plus que jamais, la mobilisation est nécessaire pour que les Réunionnais soient les acteurs de ce changement.

**D**ernière ligne droite pour la mission confiée à Victorin Lurel, député de la Guadeloupe et ancien ministre. En mai dernier, il avait été missionné par le président de la République pour piloter la concertation préalable au projet de loi sur l'égalité réelle. De cette phase doivent déboucher les premières propositions. Le contenu intégral doit être dévoilé publiquement aujourd'hui, à l'occasion de la remise du rapport à George Paul-Langevin, ministre des Outre-mer. Mais dès hier après-midi, les parlementaires ont pu en avoir un aperçu. Cette solennité montre toute l'importance de ce projet.

Les grandes lignes présentées confirment que l'objectif n'est pas de faire une loi-programme supplémentaire se focalisant uniquement sur les aspects économiques. L'ambition est plus large.

Ainsi, il est question de décliner la loi selon un plan adapté à chaque territoire. L'objectif est d'atteindre l'égalité réelle au bout de 25 ans. Cette personnalisation des moyens

signifie des responsabilités pour les représentants de chaque peuple concerné par le projet de loi.

Sur le plan institutionnel, la réforme de l'article 73 de la Constitution est envisagée. Rappelons que cet article règle les relations entre les départements et le pouvoir central. Le régime actuel est celui de l'assimilation, dont l'esprit est l'application mécanique à La Réunion des textes votés pour la France.

La marche vers l'égalité réelle amènera également un débat sur la question des revenus. Rappelons que lors de sa dernière conférence de presse, le PCR avait souligné l'importance de s'attaquer au problème des inégalités qui persistent dans notre pays, notamment les revenus.

Enfin, le rapport évoque le problème de la fiscalité, ouvrant le débat sur une évolution de la répartition des compétences entre l'État et les collectivités.

Ces premiers éléments seront affichés aujourd'hui lors de la présentation officielle du rapport. Ils confirment ce que le PCR indique

depuis le début de la concertation : La Réunion est à la veille d'un changement fondamental. C'est pourquoi il avait pris très au sérieux la question de l'égalité réelle. Dès août 2015, le Parti communiste réunionnais avait adressé ses propositions sur l'égalité réelle à Victorin Lurel, et rendu public son initiative.

Conformément au discours de François Hollande en mai dernier, reconnaissant implicitement que l'égalité n'était toujours pas appliquée au bout de 70 ans de départementalisation, le gouvernement veut faire voter une loi d'une portée comparable à celle du 19 mars 1946. Cela place les Réunionnais au pied du mur. La loi du 19 mars est en effet le résultat d'une revendication réunionnaise. 70 ans plus tard, la mobilisation est nécessaire pour que les Réunionnais soient de nouveau les acteurs d'un nouveau changement.

**M.M.**

## Rendez-vous média

# Paul Vergès sur Antenne Réunion à 19 heures

**P**aul Vergès sera l'invité ce soir du journal télévisé d'Antenne Réunion. Un des sujets à l'ordre du jour sera le 70e anniversaire de la loi abolissant le statut colonial à La Réunion.

Rappelons que Paul Vergès a récemment déposé au Sénat une proposition de loi « tendant à reconnaître la date du 19 mars 1946 et à déclarer cette date anniversaire, jour férié et chômé à La Réunion, en Guadeloupe, en Guyane et à la Martinique »

Le texte est composé d'un article unique :

« À La Réunion, en Guadeloupe, en Martinique et en Guyane, le 19 mars est un jour férié et chômé. »



## Édito

# Le monde de la finance est devenu fou

**L**a légende voulait que des personnes à La Réunion pouvaient fabriquer de l'argent avec « feuille Jacques ». Phénomène plus moderne, certains utilisent la photocopie. Dans les 2 cas, on dit que ce sont des faussaires. Ils sont condamnables. Quand on fabrique de l'argent avec la dette, donc de l'argent qui n'existe pas, on dit que vous êtes un expert de la finance... c'est même qualifié de « politique financière. »

D'un autre côté, il est interdit de vendre à perte : ceci est un principe du commerce. Celui qui s'adonne à cette pratique fait du dumping. Il est tout simplement accusé, de ce fait, de vouloir chercher un avantage sur ses concurrents. Et, c'est illégal. La Chine connaît la chanson de la part de l'Europe et des États Unis qui l'accusent de distorsion de concurrence.

C'est pourtant dans les pays riches, en Europe et au Japon, que les gouvernements autorisent la vente à perte : les banques vendent de l'argent à perte. Elles ont inventé le taux d'intérêts négatif. Jeudi 10 mars, la BCE, banque central Européenne, a baissé le taux directeur pour rémunérer certains dépôts de -0,3 à -0,4 %.

Mon maître de CM2 doit se retourner dans sa tombe, car il m'avait appris que les intérêts augmentent le capital. Là, le déposant place de l'argent à perte. En d'autres termes, il paye pour placer son argent jusqu'à payer pour ne rien gagner... donc il accepte de diminuer son capital

initial. Il semble qu'actuellement 6 000 milliards d'euros sont empruntés à échéance de 3 à 4 ans, par les Etats riches, dans ces conditions. La France profite de cet argent facile et virtuel pour financer son déficit.

La morale de cette histoire : le placement à perte n'est possible que si cet argent ne vous appartient pas. En effet, de nombreuses institutions financières ne sont que des dépositaires du bien avec lequel leurs agents s'amuse, en épatant la galerie avec leur expertise. En fait, ils espèrent que ces taux directeurs vont remonter et engranger de substantiels bénéfices. Hélas, c'est encore une fois utiliser l'argent des épargnants pour jouer avec le feu.

Ces experts en tous genres n'ont même pas la réaction d'un simple petit commerçant qui sait que les soldes, c'est pour gagner de l'argent. On vous dit que le monde de la finance est devenu fou.

**J.B.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71e année  
Directeurs de publication :  
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX  
Rédaction  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29  
E-mail : redaction@temoignages.re  
SITE web : www.temoignages.re  
Administration  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23  
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re  
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

## Dans quatre jours, la célébration du 70e anniversaire de l'abolition du statut colonial

# La volonté de rassemblement des communistes réunionnais saluée

**Hier, le Quotidien et le Journal de l'île de La Réunion ont publié un premier article sur la célébration 70e anniversaire de la loi du 19 mars 1946. Samedi prochain, le PCR organisera un rassemblement à Sainte-Suzanne pour faire le bilan des 70 dernières années et ouvrir de nouvelles perspectives.**

**S**amedi prochain, le 19 mars 2016 marquera le 70e anniversaire de la promulgation de la loi du 19 mars 1946. Le texte de cette loi garantissait dès le 1er janvier 1947 l'égalité des Réunionnais avec les citoyens de la France. C'était l'objet de l'article 2 du texte, qui prévoyait l'extension à cette date de toutes les lois existantes en France. Ce contenu était le résultat de luttes sociales qui avaient commencé dans les années 1930 à La Réunion.

### Sortir de la misère coloniale

Les syndicats avaient réussi à se rassembler et à forger un mot d'ordre : La Réunion département français. L'objectif de nos aînés était d'obtenir à La Réunion l'application des conquêtes sociales obtenues en France sous le Front populaire. Mais à l'époque, le statut de colonie ne garantissait pas l'application automatique des avancées sociales. C'est pourquoi les syndicats demandaient l'intégration dans la République, à égalité avec les autres départements existants.

### 5 mois qui ont changé La Réunion

Après la victoire de 1945, la situation de l'île est encore plus dramatique qu'avant la guerre. Les syndicats, la Ligue des Droits de l'Homme et des personnalités progressistes arrivent à organiser un rassemblement autour d'un objectif : l'abolition du statut colonial et

sa transformation en département. Cette revendication tranchait avec celles des autres peuples colonisés qui demandaient l'indépendance.

À La Réunion, elle était la conséquence d'une situation particulière qui n'était pas celle de Madagascar ou de l'Afrique de l'Ouest. C'était une solution réunionnaise à des problèmes réunionnais.

Le Comité républicain d'action démocratique et sociale (CRADS) sera l'outil politique de cette bataille, avec parmi ses mots d'ordre « Le pouvoir au peuple ». Les élections municipales du 27 mai 1945 sont les premières à se dérouler selon le suffrage universel, car les femmes ont le droit de voter. Les Réunionnais se rendent en masse aux urnes. Le CRADS remporte 12 communes sur 23 dont toutes les grandes villes. Il représente alors plus de 70 % des suffrages exprimés.

Le 7 octobre suivant, le CRADS gagne tout aussi largement les élections cantonales, avec 22 des 36 sièges de conseillers généraux. Le 21 octobre, les Réunionnais renouvellent leur confiance au CRADS en élisant deux députés issus de ce rassemblement : Raymond Vergès et Léon de Lépervanche. La transformation du statut de La Réunion était au cœur du débat des élections législatives. Les Réunionnais ont donc décidé de ce changement. Quand ils s'envolent pour Paris en novembre 1945, Raymond Vergès et Léon de Lépervanche ont donc un mandat clair. Ils le concrétiseront 4 mois plus tard par le vote de la loi faisant de La Réunion un département, au même titre que la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique. Entre les élections municipales et les législatives de 1945, il ne s'était écoulé que 5 mois. 5 mois qui ont permis à notre île de créer les conditions de

la rupture avec le régime colonial.

### Un travail de communistes

70 ans après le vote de la loi du 19 mars, le Quotidien et le Journal de l'île rappellent le combat des Réunionnais qui se sont battus pour obtenir ce changement. Ils soulignent que le résultat de cette bataille continue de produire ses effets aujourd'hui. Ce faisant, ils saluent l'œuvre des deux députés, du CRADS et de la population qui a choisi cette voie. C'est un hommage rendu à des communistes qui ont changé l'histoire de cette île. Tout comme Aimé Césaire, rapporteur de la loi, Raymond Vergès et Léon de Lépervanche étaient des dirigeants communistes. Le 30 novembre 1947, ils ont fait partie des fondateurs de la Fédération communiste de La Réunion, qui se transforma 12 ans plus tard en Parti communiste réunionnais.

Il y a 70 ans, des communistes ont changé l'histoire, car ils ont su créer les conditions d'un rassemblement qui dépassait largement la majorité absolue des suffrages. 70 ans après le vote de la loi du 19 mars, une autre page se tourne. Le mot d'ordre des communistes n'a pas changé : le rassemblement pour trouver une solution réunionnaise aux problèmes réunionnais.

## Courrier des lecteurs

# A toi, notre vieux Papa...



**Théophane Lauret**

**S**i tu avais été toujours capable de te déplacer, sûr que tu aurais demandé à l'un de tes enfants de t'emmener ce samedi en ce lieu où sera célébrée la date anniversaire de la loi du 19 mars 1946 et où sera rappelé le contexte qui a permis que cet acte législatif fut possible.

Peut-être te rappelles-tu la part que tu as prise, sur le territoire de la commune des Trois Bassins, pour que l'élection de Raymond Vergès et de Léon De Lépervanche comme députés de La Réunion soit nette et sans bavure. Nous étions en septembre-octobre 1945. Avec tes camarades de là-haut, les Raphaël Massain, les Laurent Fontaine et les nombreux autres dont nous avons oublié les noms, tu menas tous les jours une campagne d'explication sur ce que le changement de statut de colonie en département apporterait à notre population et notamment aux plus pauvres. Tu acceptas de prendre les risques qu'une telle audace (« de l'insolence et de l'irrespect » disaient les conservateurs de cette époque) pouvait te coûter pour l'avenir si l'espoir qui animait les Réunionnais devait être déçu.

Raymond Vergès et Léon de Lépervanche – et donc leur projet porté

par le Comité Républicain d'Actions Démocratiques et Sociales (CRADS) – connurent dans les urnes un triomphe à Trois Bassins, comme pratiquement partout dans l'île à l'occasion des élections législatives du 21 octobre 1945. Ce jour-là, ils étaient élus députés pour un mandat qui durerait 6 mois. Le temps pour eux, avec les élus de Martinique et de Guadeloupe Aimé Césaire, Léopold Bissol, Gaston Monnerville et Gerty Archimède, de

préparer un projet de loi, projet qui fut voté par l'Assemblée Nationale le 19 mars, cinq mois et demi plus tard !...

Dans l'exercice quotidien auquel, depuis l'EPHAD de Roquefeuille où tu te trouves actuellement, tu te livres pour renouer avec certains de tes vieux souvenirs, sans doute ce samedi, si on en cause avec toi, remonteront les moments les plus intenses que tu vécus il y a 70 années de cela. Tu avais alors 29 ans et tu étais le jeune père d'une fille, née en 1943 de ton union avec Eva, notre maman décédée il y a un peu plus de 18 ans. Un mois plus tard naissait ton premier fils. Six autres enfants viendront par la suite.

Aujourd'hui, Papa, nous avons tous une belle pensée pour toi. Une pensée plus forte encore que celle qui nous anime chaque jour. Aujourd'hui, c'est un jour qui compte pour tous ceux et pour toutes celles qui, comme toi, vont bientôt franchir (ou l'ont déjà fait) le cap des cent ans. Bonne fête, à toi, Théophane Lauret, notre vieux Papa...

***Un de tes enfants...  
au nom de tous les autres***



**Rassemblement au Jardin de l'État à Saint-Denis, à l'époque du CRADS**

## Une première action a obligé le gouvernement à reculer sur les Prud'hommes, mais pas de remise en cause du fond du texte

# Appels à amplifier la mobilisation contre la « Loi travail »

Une semaine après avoir ouvert un cycle de rencontres avec les syndicats et le patronat, le gouvernement a présenté les modifications apportées au projet de « Loi travail ». Il a reculé sur la question des indemnités versées à un salarié en cas de licenciement abusif constaté par un juge. La mobilisation commence donc à porter ses fruits.

En effet, dans le document présenté hier aux partenaires sociaux, le barème est qualifié d'« indicatif ». Le plafonnement n'est donc plus imposé. Le MEDEF a fait part de sa déception, tout en maintenant son accord sur le fond si aucun autre changement n'est apporté.

La CFDT a dit sa satisfaction par la voix de son secrétaire général. Ce syndicat consultera demain ou

après-demain ses instances pour décider de la marche à suivre. Mais cette prise de position confirme la fissure dans le large front syndical déjà entrevue à l'occasion de l'annonce du report de la présentation du projet de loi. Initialement prévue le 9 mars dernier, elle aura lieu le 24 mars en Conseil des ministres.

Ce premier recul est une avancée. Elle est loin d'être satisfaisante pour les autres syndicats. FO maintient sa demande de retrait du texte.

Quant à la CGT, elle estime que rien n'est « remis en cause sur le fond », selon Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT, « les licenciements boursiers vont se multiplier ». Il voit dans la déclaration du Premier ministre « un effet d'annonce ». La mobilisation du 31 mars est donc « plus que jamais d'actualité ». La CGT discutera « avec les

autres organisations pour pouvoir concrétiser ce rendez-vous important ». L'UNEF est sur la même ligne. Elle appelle les jeunes « à continuer la mobilisation ». « Est-ce que ce gouvernement avec ce projet de loi travail a répondu aux aspirations des jeunes ? On est profondément convaincus que non. Évidemment, on appelle les jeunes à continuer cette mobilisation », a déclaré William Martinet, président de l'UNEF.

Le 9 mars dernier, plusieurs centaines de milliers de personnes avaient déjà défilé dans les grandes villes pour s'opposer au projet de « Loi travail ». Le 31 mars sera donc une grande journée de grève et de manifestation pour demander le retrait d'un projet de loi qui est porteur d'inquiétants reculs des droits des travailleurs.

## Agriculture : des mesures provisoires ne règlent pas le problème

Hier, les ministres de l'Agriculture étaient réunis à Bruxelles. La crise de l'élevage en France était à l'ordre du jour.

Depuis que la fin des quotas l'an dernier, tout un secteur de l'agriculture subit une crise de surproduction. Les éleveurs français sont touchés de plein fouet par la concurrence de productions moins chères venant d'autres pays européens.

L'an dernier, le gouvernement a décidé d'un plan d'urgence de plusieurs centaines de millions d'euros. Mais pour les éleveurs, ce ne sont pas les subventions qui permettront de sortir de la crise. Ils demandent le retour des quotas. Hier, la France a défendu cette position lors du Conseil des ministres de l'Agriculture.

La France a obtenu des mesures provisoires. La première est une suspension dans les faits de la concurrence libre et non faussée, pendant une période de 6 mois. C'est l'application de l'article 222 de la Politique agricole commune qui permet à des producteurs et à des coopératives « d'établir des ac-

cords volontaires sur leur offre » en cas de grave déséquilibre sur le marché.

La seconde est l'autorisation du relèvement des aides de l'État. Les subventions pourront passer de 5.000 à 15.000 euros par an et par exploitation.

La troisième est le doublement des quantités de beurre et de lait en poudre stockées par l'Union européenne, elles passeront respectivement à 100.000 tonnes et à 218.000 tonnes.

Si le ministère de l'Agriculture note de réelles avancées, la FNSEA est plus mesurée : « S'il n'y a pas de financement, la réduction de la production sur la base de l'article 222 n'a pas d'intérêt », a déclaré Xavier Beulin, président du syndicat aux Echos.

Il est à noter que la France n'était pas le seul pays à plaider pour une application moins stricte de la fin des quotas. Dans d'autres pays, des éleveurs souffrent également de grandes difficultés à la suite de cette libéralisation à outrance.

L'année prochaine, la filière canne-sucré vivra la fin du quota qui lui

garantissait jusqu'alors la garantie d'écouler toute sa production de sucre sur le marché européen. Elle sera alors mise en concurrence avec des acteurs capables de produire moins cher, non seulement en Europe mais aussi chez les pays qui ont signé des accords de libre-échange avec l'Union européenne.

La réunion ministérielle de Bruxelles a fixé un cadre pour les éleveurs : pas de retour à la politique des quotas, juste une suspension de 6 mois. Cela ne règle donc pas le problème de fond qui est celui d'une concurrence capable de produire à moindre coût. L'année prochaine, La Réunion devra faire face à la même situation. 18.000 emplois sont concernés. Le Conseil des ministres d'hier a donc confirmé qu'une fois les quotas supprimés, pas question de les remettre en place. Or, c'est cette suppression qui risque d'entraîner La Réunion dans la plus grave crise sociale, économique et environnementale de son histoire.

## Lu dans le Boston Globe

# « Les inégalités extrêmes sont le signe d'une société désintégrée »

**La lutte pour l'égalité reste la grande cause mondiale dans ce 21e siècle. C'est ce que rappelle un article du Boston Globe que la Banque mondiale a souhaité mettre en avant sur son site. Nous le reproduisons ci-après, avec des inter-titres de Témoignages.**

L'inégalité est un problème auquel tous les pays sont confrontés, qu'ils soient pauvres, riches ou entre les deux. Un certain degré d'inégalité peut certes être un sous-produit temporaire de la croissance économique, lorsque tout le monde ne progresse pas au même rythme, au même moment, mais lorsque la majorité de la population marque le pas économiquement et socialement, c'est le progrès de l'individu et de pays tout entiers qui se trouve mis en cause.

C'est la raison pour laquelle la persistance de profondes inégalités n'est pas seulement injustifiable du point de vue moral, elle est aussi un symptôme de désintégration de la société. Elle peut conduire à une pauvreté endémique, paralyser la croissance et être le ferment de conflits sociaux. C'est aussi pourquoi l'objectif de la Banque mondiale n'est pas seulement de mettre fin à la pauvreté, mais aussi de promouvoir une prospérité partagée.

### L'inégalité commence à la naissance

Le débat sur les inégalités tourne souvent autour des disparités de revenus. Mais d'autres aspects sont tout aussi importants.

D'abord, l'inégalité des chances, qui a un coût élevé et des conséquences graves. Elle signifie qu'un enfant peut être désavantagé dès sa naissance. Ainsi, les faits récents dans mon propre pays, l'Indonésie, montrent que près d'un tiers des inégalités actuelles tiennent aux circonstances qui entourent la naissance.

En fait, dans de nombreux endroits, lorsqu'une fille naît – disons, en zone rurale – de parents pauvres, appartenant à un groupe marginali-

sé ou à une minorité ethnique, ses possibilités seront moindres et sa probabilité d'être pauvre plus grande. Le manque de possibilités limite la mobilité économique, perpétue la pauvreté d'une génération à l'autre et peut étouffer la croissance en bridant le potentiel de groupes importants. C'est la raison pour laquelle nous aidons les pays à fournir des services de base qui profitent à toute la population, particulièrement aux 40 % les plus pauvres.

Ensuite, l'exclusion, réelle ou perçue, est un aspect fondamental de la lutte contre les inégalités. Ainsi, au Moyen-Orient et dans certaines parties de l'Europe orientale, les gens sont moins satisfaits et voient l'avenir avec plus de pessimisme que dans d'autres régions où les disparités de revenus sont d'un niveau comparable, ce qui donne à penser qu'il existe un sentiment général de détérioration de la mobilité économique, une impression croissante d'iniquité et un manque de justice sociale. Notre aide au développement dans la région va donc au-delà de « l'aide » classique et vise à faire naître un nouveau contrat social tout en promouvant une croissance inclusive et la création d'emplois. En Tunisie, par exemple, notre travail soutient les objectifs de la transition dans le sillage du printemps arabe.

### Préalable : remettre en cause le statu quo

Dans ces conditions, quelle est la meilleure formule pour s'attaquer aux inégalités ? Elle suppose un judicieux dosage de bonnes politiques, de bonne gouvernance et de bonnes institutions. Des pays aussi différents que l'Ukraine, l'Indonésie,

le Pérou, l'Égypte et l'Éthiopie nous ont demandé de travailler avec eux dans ces domaines, ce qui suppose souvent de lever des obstacles comme les subventions inutiles et non ciblées dans le secteur de l'énergie, les dépenses publiques inefficaces ou les prestations de services qui laissent à désirer.

Et enfin, un bon leadership, ce qui est peut-être l'aspect le plus important pour vaincre les inégalités. Avant toute chose, les dirigeants doivent reconnaître qu'il est économiquement et politiquement justifié de promouvoir la croissance tout en partageant la prospérité. Ainsi, la croissance pourrait progresser de 14 % au Brésil et de non moins de 25 % en Égypte si on éliminait les inégalités entre les sexes. Répondre aux besoins des enfants et des jeunes, surtout en élargissant l'accès à l'éducation et à de bons services de santé, pourrait avoir des effets positifs comparables.

Au bout du compte, il faut que les dirigeants, partout dans le monde soient prêts à remettre en cause le statu quo et à relever les habituels défis : manque de capacités, corruption, manque d'éthique de responsabilité et mainmise des élites.

Pour s'attaquer aux inégalités, il faut des dirigeants prêts à prendre des mesures nécessaires, mais parfois impopulaires, qui peuvent tarder à porter leurs fruits, autrement dit des dirigeants ayant le courage et la volonté politique de mesurer leur succès non à l'aune du bien-être d'un clan ou de groupes bien introduits, mais à celle de l'amélioration des conditions de vie de la majorité.

# Oté

## Son kanar lé nwar ?

*Mi antan i di konm sa “lo prézidan i sar bat a tèr son dérné kart” sanm son prozè d’lwa d’si lo kod du travay. Pou banna I pass ousinonsa i kass. Si i pass, shomin lé rouvèr pou kontinié raz la pint pou nou, si i kass, konm li di, sora rogrétan pou travayèr, vik, la min d’si lo kèr, li di, la lwa sé pou travayèr. Sov, na pi inn i krwa pou vréman. Konm si lo prézidan té in zouar kart ? Pètèt banna na rézon. Pètèt, anndan la li lé for ?*

*Dopi lo tan li zoué èk nou, kart nwar, kart rouz. Sanm pou mwinn li na son téknik pou sa. Konm li la fé krwar a nou i gingn trap la linn èk lo dan, tanzaot li fé sanblan doné, aprésa li donn épisa li ropnan é nou si nou lé kouyon konm la linn ? Sa sé pou son bann promèss, kont la finanss, pou la génèss, pou lékoloji... Lo pli pir sé kan li ral kart dosou, konm li la fé èk la lwa d’si lo kod du travay. Pou vréman sé in kart dosou.*

*Kisa té atann in nafèr parèy. Dikou li fé lo kontrèr d’sak li la promèt. Aprésa étonn pa nou si néna i arèt pa di la kouyanad, é mandoné i fé minm la kouyonad. Ni sort war dan lo nor é koté Pari dimansh navé zéléksyon parsyèl pou ranplass 3 dépitè. Dan lo nor bann la gosh la pi rotrov zot moun, sanm pou mwinn, sa in mové son pou domin. Aforstan tir d’si la kord, i riskab kasé. Na rod inn pou tir kart pou domin. Son kanar lé nwar ?*

**Justin**

**« Shomin l’anfèr, shomin dalé avèk bon l’intansyon ! » - In kozman po la rout**

Zot i koné provèrb fransé sak i di konmsa : « L’anfèr lé pavé avèk bon l’intansyon ». Kosa sa i vé dir kan ou i koné l’intansyon i vo l’aksyon. Donk si na in bon l’intansyon, sanm pou moin, sa i doi pa amenn demoun dann shomin l’anfèr. Si lo l’intansyon lé mové, l’èr-la lo l’aksyon lé kontaminé. Alors, mon kozman i vo pa arien vi tout sak moin la fine di ziska isi ? Solman si lo bon l’aksyon i suiv pa lo bon l’intansyon, dizon ou lé néglizan, dizon galman ou la poin lo bon kouraz k’i fo... Pli pir, si ou i koné kosa k’i fo fèr, é ou i fé pa, astèr lo tré-o i pé arprosh aou in n’afèr konmsa é out manyèr fèr i pé amenn aou dann shomin l’anfèr. Ou i sov pa out am, ou i désouv ali... Apré zot i fé kosa ké zot i vé, la pa moin lo ziz arbit siprèm. La pa moin k’i tienbo lo siflète. Fransh vérité !